

**COLLECTIF DE PHARMACOLOGIE SOCIALE (CPS) :**  
**REUNION DU 14 JUIN 2005 AU DOMICILE DU Docteur P. JANSOU à**  
**CUGNAUX**

**1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA RENCONTRE DU 22 MARS 2005**

**2. RETOUR SUR LES MOYENS DE DYNAMISER LE GROUPE**

- Le CPS a 10 ans et mériterait d'accroître son audience en accueillant régulièrement de nouveaux membres. Il faudrait absolument atteindre les médecins généralistes qui sont les prescripteurs, peut-être par la création d'un diplôme inter-universitaire (pourquoi pas européen) qui regrouperait des médecins et non médecins, avec des séminaires qui pourraient se tenir deux à trois fois par an, mais c'est là une tâche difficile et contraignante (dont ne peut absolument pas s'occuper J.L. MONTASTRUC par manque de temps).
- Il faut en attendant contacter systématiquement toutes les personnes qui se disent intéressées par notre activité et veiller à ce qu'elles soient régulièrement convoquées.
- Il est décidé de regrouper les réunions à la Faculté et de conserver les mêmes horaires.
- A étudier de plus près ce projet de création d'un DU de Pharmacologie Sociale ou même d'un DIU.

**3. ALIMENTS ET MEDICAMENTS**

« **Comment l'Aliment a-t-il précédé le Médicament dans des dimensions technique, affective et symbolique ?** » par Geneviève DURRIEU (sources : extraits des Cahiers de Nutrition et Diététique du Pr. Jean TREMOLIERES, Professeur de Biologie Générale, publiés entre 1967 et 1975.

- Cet exposé débute par une définition globale de l'aliment qui comporte les trois dimensions technique, affective et symbolique.

● **Une dimension technique**

- L'aliment nourrit car il est composé de nutriments
- Mais il présente aussi une toxicité propre liée à la métabolisation de substances étrangères dans l'organisme et à la présence de toxiques naturels.
- L'écotoxicologie établit ainsi les cheminements des contaminants dans la chaîne biologique.

● **Une dimension symbolique**

- la nourriture est sacrée, symbole de la vie. Le repas peut être comparé à un office religieux.
- Mais, en raison d'une fabrication industrielle, la valeur symbolique de l'aliment s'estompe. Pour Jean Trémolières « on ne saurait négliger la connaissance symbolique qui introduit des liens entre les êtres et les choses et qui donne son sens profond au « partager le pain » - boire le vin » = comme le pharmakon grec, le médicament désigne toute substance capable d'exercer une action favorable ou défavorable selon les cas, les circonstances et les doses employées. Mais alors qu'il était auparavant, préparé pour un patient donné, selon une prescription médicale individuelle, il est devenu un produit standardisé et impersonnel, issu de l'industrie pharmaceutique.

- Il peut apparaître ainsi comme un élément d'occultation de l'individualité, dans la pratique médicale contemporaine.
- Le médicament est ainsi réduit à sa seule substance chimique, prescrite à des individus atteints d'une même pathologie et les composantes subjectives peuvent alors être considérées comme des parasites.
- Mais on retrouve toutefois, entre le soignant et le soigné, la dimension affective, bien que très amoindrie par le caractère standardisé du médicament et l'utilisation des DCI.
- Ainsi qu'une certaine dimension symbolique liée à l'intention de guérir et qui fait du médicament un remède.

Il est donc regrettable que du fait d'une approche standardisée et essentiellement scientifique, le médicament perde progressivement ses valeurs affectives et symboliques.

#### **4. Y A-T-IL UNE PLACE POUR LE MEDICAMENT DANS LE REFERENDUM EUROPEEN ? Dr. J.C. BOUDIER**

Conçu à partir d'une molécule originale ou simplement réutilisée, le médicament, s'il a obtenu une autorisation de mise sur le marché, sera produit et commercialisé puis prescrit et consommé. Il pourra, éventuellement, être retiré avant d'être finalement oublié.

Quelle place occupe-t-il à chacune de ces étapes au sein de la constitution européenne ?

D'après le traité constitutionnel proposé, l'action de l'Union en matière de Recherche vise à renforcer ses bases scientifiques et technologiques par la réalisation d'un espace européen de la recherche, permettant aux chercheurs de coopérer librement au-delà des frontières, tout en favorisant la compétitivité des entreprises par une adaptation de l'industrie au marché et à la concurrence et une meilleure exploitation des politiques de recherche et d'innovation, par la définition de normes communes et l'élimination des obstacles juridiques et fiscaux à cette coopération.

Or, ces dispositions qui s'appliquent à l'industrie du médicament considéré par les instances européennes comme une marchandise ordinaire, viennent à l'encontre de ce que prévoit le texte en matière de santé, de sécurité et de soins.

Pour la Constitution Européenne, la Santé Publique est en effet l'un des domaines qui réclame « un niveau élevé de protection de la santé humaine – une coopération entre les Etats visant à améliorer la complémentarité de leurs services de santé et la fixation de normes élevées de qualité et de sécurité concernant les médicaments – les dispositifs à usage médical ainsi que les substances d'origine humaine ».

Mais en retour, l'Union ne veille pas moins à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie restent assurées.

C'est ainsi que l'Agence Européenne du Médicament qui dépend de la Direction Générale des Entreprises et non du Ministère de la Santé, n'impose aux fabricants, lors de la délivrance des AMM, que des critères d'équivalence ou de non infériorité par rapport aux produits déjà sur le marché. Ceci met en évidence la prééminence de l'intérêt financier sur l'intérêt des malades et pose un véritable problème d'éthique dans la mesure où ils n'en sont pas informés.

Il faut donc souligner tout particulièrement le rôle du Collectif « Europe et Médicament » qui a dénoncé le protectionnisme excessif de la Commission Européenne en faveur des entreprises et permis d'obtenir d'ores et déjà des avancées significatives en ce qui concerne la « Protection du consommateur ».

Mais les progrès réalisés, bien que tout à fait réels, restent insuffisants.

Le marché du médicament, avant tout concurrentiel et orienté vers le profit, contribue largement au déficit permanent des organismes de Protection Sociale et les besoins médicaux non satisfaits sont encore très importants malgré les dépenses consenties.

Les entreprises devraient donc être enfin capables de proposer des produits réellement innovants répondant vraiment aux besoins de Santé Publique.

L'unique souci de faire de l'Europe une économie performante ne doit plus compromettre en matière de santé, de sécurité et de soins, le modèle médico-social européen.

## **5. LECTURES POUR TOUS**

Ces deux exposés sont suivis par un résumé de lectures diverses – et il faut encore une fois souligner la qualité et la variété du « Monde du Médicament » présenté par le Président J.C. GUIRAUD. L'ensemble des participants le félicite chaudement et lui demande instamment de poursuivre en cette voie.

**La prochaine réunion du Collectif de Pharmacologie Sociale aura lieu le mardi 20 septembre 2005 à 17 H 30 à la Faculté de Médecine.**

(Résumé préparé par le Docteur Jean-Claude BOUDIER).